

Céline SAINT-PIERRE
Sociologue, professeure émérite, UQÀM

(1982)

“La sociologie
comme élément
de l’histoire politique.”

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique avec le concours de Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html
à partir du texte

Céline Saint-Pierre

“La sociologie comme élément de l’histoire politique.”

in ouvrage sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen, **INTERVENTION SOCIALE**. Actes du colloque annuel de l’ACSALF 1981, pp. 11-14. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 384 pp.

La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Céline Saint-Pierre : st-pierre.celine@uqam.ca ou saintpierrec6@gmail.com

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

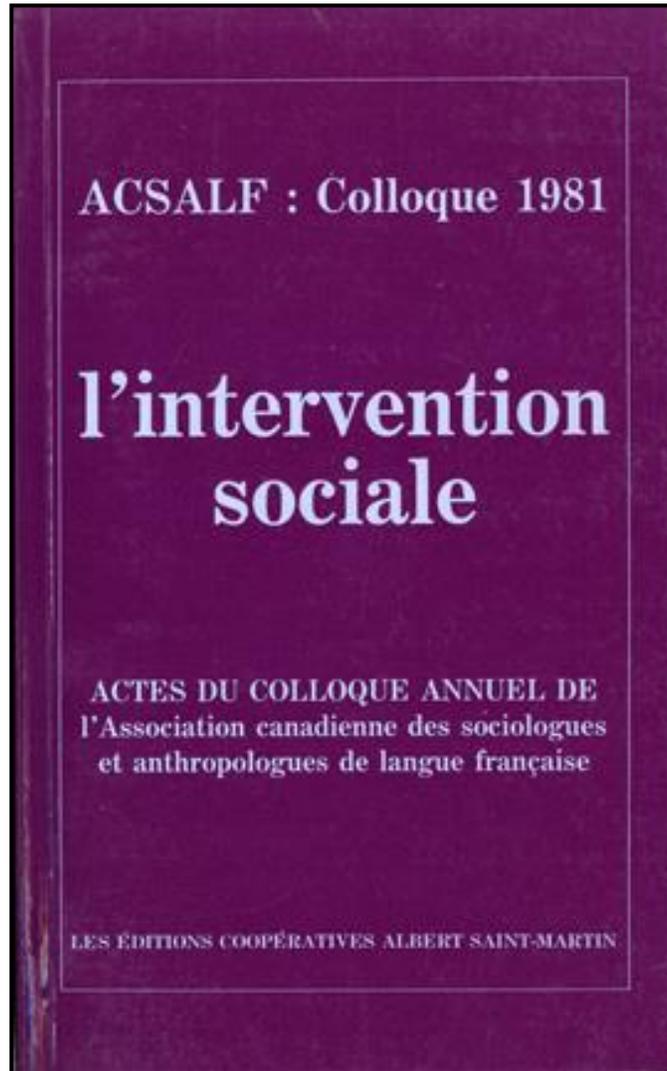
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 24 novembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



Céline SAINT-PIERRE
Sociologue, professeure émérite, UQÀM

“La sociologie comme élément de l’histoire politique.”



in ouvrage sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen, **INTERVENTION SOCIALE**. Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981, pp. 11-14. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 384 pp.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l’édition d’origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[11]

INTERVENTION SOCIALE.

Actes du colloque annuel de l’ACSALF 1981.

PANEL D’OUVERTURE

1

“La sociologie comme élément
de l’histoire politique.”

Par Céline SAINT-PIERRE

Département de sociologie. Université du Québec à Montréal

J’aimerais d’abord faire une mise en garde sur la nature de mes propos concernant la question de l’intervention sociale, qui est débattue ici, puisque mon expérience dans des organisations internationales, à laquelle on me demande de référer, m’a permis d’entrer en contact surtout avec des sociologues chercheurs et des sociologues enseignants plutôt qu’avec des sociologues praticiens, des sociologues intervenants, si je peux utiliser ces expressions.

Je dirai donc pour introduire mon propos que l’examen de l’histoire du développement de la sociologie dans différents pays, dont l’Italie et l’Espagne* sont des exemples pertinents, permet de constater que l’histoire de la sociologie et le découpage des champs d’intervention du sociologue sont liés à l’histoire politique propre à chacun d’eux. Il est donc important d’en tenir compte tout comme de situer les tranches de cette histoire et de cette pratique dans la conjoncture politique.

* Que j’ai examinées de plus près dans l’article suivant : Céline Saint-Pierre, « [Internationalisation de la sociologie ou résurgence des sociologies nationales ?](#) », *Sociologie et sociétés*, vol. XII, n° 2, oct. 1980, p. 7-21.

Ainsi, dans certains pays, la sociologie comme discours et pratique est principalement intégrée aux forces sociales dominantes. On peut donner l’exemple de l’Espagne sous Franco et celui des pays de l’Est depuis l’avènement des régimes socialistes ; dans d’autres pays comme ceux de l’Amérique latine, la sociologie constitue une force d’opposition aux régimes politiques établis ; en [12] Europe de l’Ouest, en Amérique du Nord, au Québec, elle se présente comme une discipline éclatée, divisée sur plusieurs fronts ; enfin il est des pays où, fortement combattue, elle n’arrive pas à exister sinon dans la clandestinité ou la dissidence. Ce fut le cas en Argentine et au Chili, par exemple.

Cette typologie est, à mon avis, valable pour définir, situer et comparer les champs d’intervention, la qualité de l’intervention et la portée de la parole sociologique dans différents pays et à différentes périodes conjoncturelles au XX^e siècle.

Un exemple : le développement de la sociologie en Italie

La sociologie italienne a eu beaucoup de difficulté à obtenir une reconnaissance institutionnelle. Elle s’est d’abord développée en dehors de l’université et c’est surtout dans les administrations municipales, dans les entreprises industrielles et dans les projets d’aménagement du territoire que les sociologues vont être amenés à pratiquer leur discipline bien avant qu’ils ne soient appelés à l’enseigner. Donc, jusqu’à la fin des années cinquante, la sociologie demeure une discipline marginale. Dans les années soixante, son développement, tout comme la place des sociologues en tant qu’intervenants dans le champ social, économique et politique, va suivre la conjoncture de cette période mieux connue en Italie comme étant celle du « miracle économique » : période de courte prospérité et retombées à court terme suivies de nouveaux problèmes économiques auxquels les sociologues s’avèrent incapables de proposer des solutions concrètes. Cependant, pendant cette même période, les objets d’étude qui vont se développer dans le champ des sciences sociales vont permettre d’entreprendre l’analyse des problèmes sociaux que connaît

la société italienne et de développer par le fait même une sociologie plus proprement italienne.

Dans ce pays, la légitimation de la sociologie comme discipline scientifique exigeait qu’elle prenne le chemin de l’université. Elle y entrera par la porte du droit et les premiers cours de sociologie seront donnés dans quelques facultés de droit. Dans d’autres pays, le processus de légitimation de cette discipline a pris le chemin inverse : il exigeait que la sociologie sorte de l’université, devienne un outil utilisé et reconnu dans les administrations publiques et autres types d’organisations, et soit jugée efficace par les preneurs de décisions de toutes sortes.

Par ailleurs, Gramsci ouvre la voie à la pratique d’un rôle nouveau des intellectuels dans la société, ce qui permettra de poser les bases d’une insertion du sociologue dans les organisations [13] syndicales et politiques de la classe ouvrière et conséquemment de lui ouvrir de nouveaux champs d’intervention. Ceci se reflète notamment aujourd’hui par la place occupée par les sociologues dans le mouvement syndical italien, et plus particulièrement dans les tâches de recherche et de formation. Par ailleurs, cette approche a servi de point d’ancrage à la définition du programme des 150 heures, par lequel les travailleurs peuvent obtenir une libération sur leur temps de travail pour suivre des cours dispensés par l’université : cours réguliers ou cours commandés par les travailleurs eux-mêmes. Ce programme n’a pas encore été obtenu dans tous les secteurs mais c’est une revendication qui, originant de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, tend à s’étendre à d’autres secteurs. Nous retrouvons aussi plusieurs sociologues, urbanistes et architectes impliqués dans des projets de planification urbaine conduits par des préfectures municipales surtout socialistes et communistes. Cette voie gramscienne a permis, je crois, de créer une base de légitimité à la sociologie dans des organisations du mouvement ouvrier où habituellement la méfiance règne. Le cas de l’Italie présente, à mon avis, plusieurs points d’intérêt et une originalité dans la façon d’envisager la question de l’intervention du sociologue. C’est pourquoi il sert de cadre de référence dans la réflexion actuelle sur cette question.

Quelques questions pour lancer le débat sur le sociologue comme intervenant

Le sociologue et l’intervention sociale

Lorsque le sociologue fait de l’intervention sociale, perd-il sa légitimité en tant que sociologue, surtout lorsqu’il est appelé à travailler auprès d’organismes populaires et d’organisations syndicales ou encore auprès des administrations publiques, notamment dans des tâches qui sont reliées de très près à celles qui relèvent directement de l’exercice du pouvoir politique ? Lorsque la recherche devient outil d’intervention, devient-elle suspecte et le chercheur qui la produit devient-il un chercheur de deuxième zone ?

Le sociologue dans les appareils bureaucratiques

La bureaucratisation que connaît notamment l’administration publique des pays développés pose-t-elle des limites telles à la pratique du sociologue qu’elle fait de lui un technicien des problèmes sociaux sans efficacité ? Comment le sociologue peut-il échapper à ce processus et retrouver les moyens nécessaires à la [14] production d’une parole sociologique ? Le sociologue peut-il se constituer en dissident dans la machine bureaucratique ? Il serait intéressant, à propos de cette question, de comparer la situation des sociologues des grandes administrations étatiques des pays capitalistes de l’Ouest avec celle des sociologues de ces mêmes administrations dans les pays socialistes d’Europe de l’Est.

*Le rôle du sociologue
en regard de la crise économique actuelle*

Dans une période comme celle que nous vivons actuellement, l’intervention sociale devient primordiale. Est-il probable et doit-on souhaiter que le sociologue reprenne la parole et devienne plus actif dans la formulation d’objectifs politiques et de moyens d’action, comme cela s’est déjà vu dans des périodes antérieures ? Doit-il continuer à être un observateur silencieux, un analyste distant ou encore un critique sur des positions défensives ? Sinon, sur quelles bases doit-il penser l’intervention qui pourrait et devrait être la sienne ? Comment faire pour que l’analyse et la connaissance produites par l’activité dite sociologique trouvent une efficacité sociale et politique ?

Ce qui se passe en Pologne depuis plus d’un an peut nous permettre d’orienter la réflexion sur cette question. Beaucoup de sociologues se retrouvent derrière le mouvement Solidarité alors que d’autres, une minorité dit-on, ont soutenu les positions officielles du Parti et du gouvernement. Quelques-uns tentent de trouver des positions de compromis.

Pour conclure

Pour parler de l’intervention sociale du sociologue, il faudrait donc pouvoir distinguer diverses pratiques reliées à son travail même, soit a) des pratiques d’intégration au modèle dominant de société et aux forces sociales qui le supportent ; b) des pratiques d’opposition et de critique ; c) des pratiques de conscientisation et de mobilisation sur un projet alternatif de société, où le travail du sociologue ne consiste pas à définir le contenu de ce projet mais à participer à la production des connaissances et des outils nécessaires à la mise en place de ce processus de transformations sociales.

Céline Saint-Pierre
Département de sociologie, UQAM